

Communiqué de presse de la FRA
Vienne, le 10 juin 2021

Vers un rétablissement fondé sur les droits à la suite de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a révélé des lacunes dans le respect des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de protection sociale dans l'ensemble de la société. Le rapport sur les droits fondamentaux 2021 de la FRA décrit l'incidence considérable de la pandémie sur les droits et suggère la meilleure manière de combattre les inégalités croissantes et les menaces pesant sur la cohésion sociale.

« La COVID-19 a permis d'éprouver la solidité des systèmes de protection des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA. « Les gouvernements doivent mettre en place des structures durables pour lutter contre les inégalités, le racisme et l'exclusion. Seule une approche fondée sur les droits permet aux gouvernements de bâtir des sociétés inclusives. »

Le [rapport sur les droits fondamentaux 2021](#) de la FRA fait le point sur les évolutions et les écueils qui ont marqué la protection des droits de l'homme dans l'UE au cours de l'année écoulée. Son [chapitre consacré au coronavirus](#) examine les répercussions de la pandémie liées aux droits fondamentaux sur la vie quotidienne des personnes, et notamment sur les groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les Roms et les migrants.

Pour aller de l'avant, les gouvernements devraient consulter les organismes nationaux de protection des droits de l'homme afin d'évaluer l'incidence de leurs actions de santé publique sur les droits fondamentaux. Ils devraient également :

- renforcer la solidité des services d'éducation, de santé et d'aide sociale afin de répondre aux besoins de chacun ;
- adopter des solutions numériques, réduire la fracture numérique et lutter contre la désinformation ;
- prêter attention aux groupes à haut risque, telles les personnes dépendantes ou vivant dans des institutions, placées en détention ou sans abri ;
- garantir un accès juste et équitable aux vaccins.

D'autres questions clés ont été identifiées en 2020 :

- **Racisme** — la pandémie a alimenté la discrimination, les crimes de haine et les discours haineux envers les minorités, en particulier les personnes issues de l'immigration et les Roms. Au même moment, le mouvement Black Lives Matter (la vie des Noirs compte) et le tout premier [plan d'action de l'UE contre le racisme](#) ont incité à combattre le racisme en Europe. Les pays de l'UE devraient intensifier leurs efforts pour lutter contre le racisme au moyen de plans d'action nationaux, sanctionner les crimes de haine, soutenir les victimes et combattre le profilage ethnique discriminatoire dans les pratiques de la police.
- **Migration** — le respect des droits fondamentaux aux frontières est resté problématique dans l'UE. Des migrants sont morts en mer, ont subi violences et refoulements aux frontières terrestres, et ont été confrontés au surpeuplement dans les centres d'accueil. Conformément à la proposition de pacte de l'UE sur la migration et l'asile, les pays de l'UE devraient procéder à des contrôles efficaces et indépendants pour lutter contre les violations des droits aux frontières. Ils devraient également fournir des installations adéquates dans les centres d'accueil.
- **Droits de l'enfant** — de nombreux enfants ont souffert durant la pandémie, en particulier ceux issus de milieux économiquement ou socialement défavorisés. L'éducation à distance était difficile à mettre en œuvre sans accès à l'internet ni ordinateur. La maltraitance des enfants a également augmenté pendant le confinement et la quarantaine. L'UE devrait soutenir les initiatives relevant de la future [garantie européenne pour l'enfance](#), en ciblant les domaines et les groupes les plus affectés par la pandémie. Les pays de l'UE devraient veiller

à ce que tous les enfants aient un accès égal à l'éducation et soient protégés contre la maltraitance.

Le rapport résume et analyse les principales évolutions en matière de droits de l'homme dans l'UE en 2020. Il contient des [propositions de mesures](#) dans les domaines suivants : la Charte des droits fondamentaux de l'UE et son utilisation par les États membres ; l'égalité et la non-discrimination ; le racisme et l'intolérance associée ; l'intégration et l'égalité des Roms ; l'asile, les frontières et les migrations ; la société de l'information, la vie privée et la protection des données ; les droits de l'enfant ; l'accès à la justice ; et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Pour plus d'informations, veuillez contacter : media@fra.europa.eu / Tél. :
+43 1 580 30 653